



VOLET B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

15 DEC. 2023

Pour le Greffier



23167210

ale,

N° d'entreprise : **0648 850 816**

Nom

(en entier) : **14^è BRIGADE DES GRENADIERS DE FOSSES-LA-VILLE
a.s.b.l.**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Place du Marché, 12, 5070 FOSSES-LA-VILLE**

Objet de l'acte : Elections pour les postes à responsabilité

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire

du 29/03/2022 en la salle de la Maison Rurale, dans le site de l'Espace Winson, à Fosses-la-Ville.

Présents : DEMOULIN Cécile, GLINNE Séverine, JORDENS Annick, PIRET Emilie,
BLONDIAUX Philippe, BRUYR Benoît, CHARBON Philippe, COLLARD Benoît,
COLSON Michel, COLSON Philippe, DE VLEGHERÉ Sébastien, DEPRAUTE
Jean-Luc, DUMONT Charles, DUMONT Pol, DUMONT Quentin, DUMONT
Sébastien, FALQUE Cédric, HOCK Etienne, HONNAY Marc, LEBRUN Michel,
LEFEBVRE Olivier, LINART Jean-Claude, LINDEKENS Laurent, MARCHAL
Christophe, MATHIEU Jean-Claude, MIGEOT Dominique, NICOLAY Emmanuel,
NOËL Dominique, PAINDAVEINE Pierre, TREFOIS Baptiste, TREFOIS Jean-Pierre.

Représentés : BLONDIAUX Adeline par BLONDIAUX Philippe,
BINAME David par CHARBON Philippe,
BOUCHAT Fabian par DUMONT Quentin,
COLLARD Valéry par COLLARD Benoît,
DESIERE Ludovic par COLSON Philippe,
DUMONT Jean-Pierre par DUMONT Charles,
DUMONT Thibaut par DUMONT Pol,
HABET Ghani par PAINDAVEINE Pierre,
JENDOT Pascal par MIGEOT Dominique,
MARLET Damien par HOCK Etienne,
MEUTER Bernard par DUMONT Sébastien,
NOËL Julie par MARCHAL Christophe,
PICCININ Karl par FALQUE Cédric.

Excusés : D'ALCAMO Pauline, DENIL Alexia, NOËL Aurélie,
CHAUSSEE David, COLLARD Patrick, COLLARD Roger, DUMONT Eugène,
JAUMOTTE Daniel, LEBRUN Jean-Marie, LEBRUN Jérémy, NULENS Marcel,
PHILIPPE José.

Absents : DEPRAUTE Estelle, DUMONT Caroline, LINDEKENS Coralie, RENARD Bénédicte,
BAMPS Andy, BASTIN Michel, BINET Feuillen, BIOT Christian, BRIOT Dominique,
BRIOT Patrick, COLLARD Remy, COLSON Xavier, D'ALCAMO François,
D'ALCAMO Salvador, DE GROOTE Laurent, DE PAOLI Jean-Jacques,
DEFOING Jonathan, DEFOING Jordan, DEFOING Vivian, DENNE Patrick, DEPREZ
Fabrice, DEPREZ Robin, DESIERE Adrien, DESUENNE Florent, DESUENNE
Thomas, DUCHENE Daniel, DUCHENE Gil, DUMONT Antoine, DUMONT Benoît,
DUMONT Henri, DUMONT Mathieu, DUMONT Pierre, DUMONT Remy, FAUCHE
Jean-Pierre, FRAITURE Jimmy, GEERAERTS Eddy, GELEYNS Philippe, GENARD

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Dimitri, GEORLETTE Kevin, GLINNE Jean-Luc, GOFFART Alain, GOFFART Gauthier, GUSTIN Vincent, HENIN Guy, HENIN Michaël, HINANT Frédéric, HONNAY Jean, HONNAY Luc, HONNAY Thomas, JANSSEN Kevin, JAUMOTTE Cédric, JAUMOTTE Claude, JOYE Eric, KINARD Michaël, LAMBOT Frédéric, LEBRUN Cédric, LECOCQ Guylian, LESOIL Lambert, LOPPE Dylan, LORAND Baptiste, LORAND Pierre-Emmanuel, LORAND Thibaut, LUYT Philippe, MARQUE Michaël, MARY Kevin, MEUTER Bruno, MICHEL David, MICHEL Thierry, MOREAU Frédéric, NAGY Peter, NINNIN Jason, NULENS Antonin, NULENS Etienne, NULENS Olivier, OTTE Sébastien, PIRE André, REY Clément, ROBEYNS David, ROLAIN Christophe, ROMAIN Michel, SERVAIS Alain, WAUTHY Mike.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Minute de silence.
- 2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8-octobre 2021.
- 3) Présentation des comptes 2021.
- 4) Rapport des commissaires aux comptes.
- 5) Décharge aux administrateurs.
- 6) Désignation de 2 commissaires aux comptes pour l'année 2022.
- 7) Election du président de la Compagnie : il est lancé un appel à candidatures.
Les candidatures seront adressées au plus tard le 21-03-2022 au premier vice-président Jean-Claude MATHIEU à son domicile 52, rue du Calvaire à 5150 FLOREFFE (Franière) ou à mathieu.jc44@gmail.com.
Chaque candidat doit répondre aux conditions suivantes :
Faire partie de l'A.S.B.L. depuis au moins un septennat,
Etre en ordre de cotisations,
Etre assidu aux réunions,
Etre Fossois au sens de l'article 14 du Règlement d'Ordre Intérieur.
- 8) Présentation de nouveaux membres éventuels.
- 9) Cassage éventuel du verre.
- 10) Statuts (version définitive) et ROI (version corrigée) : information et adoption.
- 11) Prévisions 2022.
- 12) Désignation des représentants de pelotons (2 par peloton).
- 13) Informations.

La séance est ouverte à 19 h 45 par Jean-Claude MATHIEU en sa qualité de premier vice-président.

- 1) Minute de silence.

Jean-Claude MATHIEU demande une minute de silence à la mémoire d'Alain DREZE, notre président décédé le 17 décembre 2021 et à la mémoire de Marie-Flore BRIOT, maman de Christophe MARCHAL, décédée le 8 mars 2022.

- 2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8-octobre 2021.

Le procès-verbal a été envoyé à chaque membre soit par fichier joint au mail de convocation à la présente réunion soit en annexe à la convocation envoyée par voie postale.

Chacun est présumé l'avoir reçu, Jean-Claude MATHIEU annonce donc qu'il n'en sera pas donné lecture. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 3) Présentation des comptes 2021.

Philippe COLSON présente les comptes qui ont été transmis à chacun en annexe de la convocation ainsi que les prévisions 2022.

Il présente aussi l'inventaire du matériel de la Compagnie.

- 4) Rapport des commissaires aux comptes.

Selon Philippe COLSON, le travail des commissaires aux comptes a été exemplaire.

- 5) Décharge aux administrateurs.

A l'unanimité des membres présents et/ou représentés, la décharge est donnée aux administrateurs pour leur gestion.

6) Désignation de 2 commissaires aux comptes pour l'année 2022.

Les Commissaires aux comptes sortants, soit Charles DUMONT et Quentin DUMONT, sont reconduits dans leur fonction pour un an.

7) Election du président de la Compagnie.

Jean-Claude MATHIEU a fait savoir qu'il ne souhaitait pas être candidat.

Une seule candidature a été reçue et retenue : celle de Michel LEBRUN.

Après un vote secret, Michel LEBRUN est élu par 42 voix pour et 1 abstention.

Michel LEBRUN remercie l'assemblée par l'allocution dont le texte est reproduit ci-dessous :

Suite à cette élection, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'accordez à la tête de la 14ème Brigade des Grenadiers de Fosses-la-Ville.

Je m'engage, avec l'aide de Saint Feuillen, mais aussi avec vous tous, à travailler pour le bien de notre Compagnie. Prochainement, de nombreux défis sont à relever.

8) Présentation de nouveaux membres éventuels.

Une demande d'adhésion à la 14ème Brigade est faite par Corinne HENRY, épouse de Charles DUMONT, pour la création d'un peloton de femmes.

Sa demande est précisée ci-dessous :

Demande de Corinne HENRY, épouse de Charles DUMONT.

Par la présente, je soussignée, Corinne Henry épouse de Charles Dumont, sollicite votre autorisation pour rejoindre les rangs de la compagnie par la création d'un nouveau peloton de la 14ème Brigade des Grenadiers de Fosses-la-Ville afin de participer aux différentes sorties organisées par le comité. 1. Particularités du peloton: Ce sera dans un premier temps, les épouses, filles, nièces,...de Sapeurs de la 14ème Brigade ayant grandi ou vécu dans l'esprit des marches folkloriques de St Feuillen en tant que Fossoises de naissance ou d'adoption. Pour être membre, il faudra avoir +18 ans, les plus jeunes étant déjà acceptées en tant que petites cantinières. Nous avons suivi, ravitaillé, habillé nos fils, frères, époux, c'est pourquoi nous aimerions donner à ce peloton le nom des Marie-Têtes-de-Bois. Vivandière, elle s'est mariée avec un grenadier en 1805. En 1815, une balle perdue l'a défigurée et alors qu'un blessé couché à côté d'elle lui fait remarquer qu'elle n'est pas belle comme ça, elle lui répond: je peux malgré tout me vanter d'être fille, femme et mère de soldat. 2. Dans la pratique, à débattre avec vous: Nous avons imaginé un peloton qui compte déjà 12 candidates, toutes au grade de soldat faisant partie intégrante de la 14ème Brigade, ayant les mêmes droits que tout membre masculin. Une officière de peloton répondra de la bonne tenue et du respect des règles. La responsable et les membres auront, suivant les modalités du règlement de peloton, le droit de refuser toute demande de nouvelle membre qui ne s'inscrit pas dans l'esprit de l'équipe déjà formée. 3. Place dans le cortège: En tant que Marie-Têtes-de-Bois des sapeurs, c'est naturellement que nous souhaitons nous retrouver derrière eux avant la batterie. Ce modèle pourrait convenir à chaque peloton de la 14ème Brigade qui se verrait renforcé de 2 ou 3 lignes de Marie-Têtes-de-Bois. 4. Habillement : Nous porterons la veste de soldat, un calot, une jupe longue de couleur (rouge, bleue ou blanche) sans aucune arme évidemment et avec un sac en toile de jute. Les filles prêtes à se lancer dans cette aventure si vous l'acceptez: • Corinne, épouse de Charles Dumont • Emilie, fille de Pol Dumont • Emilie, nièce d'Henri Dumont • Anne, sœur d'Henri Dumont • Dominique, épouse de Philippe Blondiaux • Nicole, épouse de Laurent Degroote • Tunde, petite-fille de Jean-Pierre Dumont • Stefanie, fille d'André Pire • Alicia, fille de Jean Honnay • Léa, fille de Jean Honnay • Agnès, fille de Marcel Nulens • Fabienne, fille de Marcel Nulens En espérant que ce projet vous plaise autant qu'à nous et que la féminisation des Marches ne vous rebute pas, je vous présente mes salutations folkloriques.

Le Conseil d'Administration a donné son accord pour la présentation à l'assemblée générale qui se prononce par 43 voix pour et 1 voix contre sur un accord de principe de la création d'un peloton de dames.

9) Cassage éventuel du verre.

Après avoir prononcé la formule d'usage, Michel COLSON casse le verre au grade de capitaine.

Après avoir prononcé la formule d'usage, Philippe COLSON casse le verre au grade de capitaine.

10) Statuts (version définitive) et ROI (version corrigée) : information et adoption.

Il n'y a pas de modification proposée pour le texte des statuts.

Une modification est proposée pour le ROI en ses articles 2, 3 et 13 concernant le montant des frais de la réunion.

L'article 2 est adopté à l'unanimité. Le texte devient :

Article 2 : Dispositions concernant le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est composé du bureau, de tous les officiers ainsi que de deux représentants de chaque peloton qui sont désignés par leurs officiers respectifs.

Il a pour missions :

d'administrer l'association.

de statuer sur les admissions, démissions et exclusions de membre.

de statuer sur les cas non prévus aux statuts et règlements.

d'ordonner les dépenses nécessaires dans les limites des disponibilités.

de proposer, à l'assemblée générale, les modifications des statuts et du règlement d'ordre intérieur.

Une quote-part de 5,00 euros sera demandée à chaque participant présent pour les frais de la réunion.

L'article 3 est adopté à l'unanimité. Le texte devient :

Article 3 : Dispositions concernant le bureau.

Le bureau est composé du président, des 2 vice-présidents, de l'adjudant-major, de l'adjudant-major adjoint, du secrétaire, du secrétaire-adjoint, du trésorier et du trésorier-adjoint.

Il est chargé de la gestion administrative.

Il régit les affaires courantes et peut prendre des décisions en cas d'urgence s'il ne peut convoquer le conseil d'administration dans les plus brefs délais.

En cas de démission, d'incapacité physique ou de décès d'un membre du bureau, le conseil d'administration doit pourvoir à son remplacement dans les plus brefs délais. Le nouvel élu achève le mandat de celui qu'il remplace.

Il est chargé de décider de la participation ou non aux sorties. En cas de refus notifié à l'organisateur, aucune dérogation ne sera accordée.

Une quote-part de 5,00 euros sera demandée à chaque participant présent pour les frais de la réunion.

L'article 13 est adopté par 35 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions. Le texte devient :

Article 13 : Dispositions diverses concernant l'assemblée générale.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an chaque année avant la fin du premier trimestre.

Elle reçoit communication du rapport annuel des activités de l'association ainsi que de la situation financière de celle-ci.

Elle approuve les comptes de l'exercice écoulé et la proposition du budget de l'exercice suivant.

Elle choisit deux vérificateurs aux comptes pour l'année en cours.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à la demande d'au moins quinze membres de l'association.

Une assemblée générale extraordinaire se réunit au mois de novembre de l'année de la Saint-Feuillen.

Il sera prévu un appel à candidature pour le renouvellement du conseil d'administration.

L'assemblée générale se prononce souverainement sur les modifications des statuts et du règlement d'ordre intérieur.

Les séances sont présidées par le président ou, en cas d'absence, par l'un des vice-présidents. En cas d'absence des trois personnes, les séances sont présidées par le membre du bureau le plus âgé.

Le président est chargé de la police des séances. Il ouvre et clôt les débats.

Le président a le droit de rappeler les membres à l'ordre. Les noms des membres ainsi que l'objet des rappels à l'ordre seront inscrits au procès-verbal de la séance.

Aucun membre ne peut prendre la parole aux séances sans l'avoir demandée et sans l'avoir obtenue du président.

Les assemblées délibèrent valablement à la majorité simple des membres présents.

Toutefois, en cas de parité de voix, celle du président est prépondérante.

Les décisions des assemblées générales sont souveraines et entrent immédiatement en vigueur.

Tout vote concernant les personnes se déroule au scrutin secret.

Chaque membre présent aux assemblées générales, sera tenu de payer la somme de 10,00 euros comme participation aux frais de réunions.

Exemption est faite pour les étudiants.

11) Prévisions 2022.

Le Bourgmestre de Fosses-la-Ville demande l'organisation d'un tour de l'entité mais la 14ème Brigade ne dispose pas d'autres informations.

Benoît COLLARD annonce que la question a également été posée à l'Etat-Major de la Marche.

12) Désignation des représentants de pelotons (2 par peloton).

Il n'y a toujours pas de représentant du 2ème peloton et personne ne se présente.

La question sera reposée lors de la prochaine assemblée générale.

13) Informations.

Jean-Claude MATHIEU, Michel LEBRUN et Philippe COLSON informent que, suite au décès d'Alain DREZE, ils ont fait les démarches nécessaires auprès de la banque ING pour que les comptes bancaires de la Compagnie puissent être de nouveau opérationnels.

Suite au décès d'Alain DREZE, la Compagnie est toujours à la recherche d'un nouveau local. Il est urgent que le problème soit résolu d'autant plus que le propriétaire actuel du local n'est plus d'accord de le mettre à disposition. Michel LEBRUN annonce qu'il s'en occupe.

Jean-Claude MATHIEU nous informe de la présence de costumes non officiels de cantinières et de vivandières au musée de Salon de Provence.

Michel COLSON propose de faire une réforme de l'article 11bis du ROI concernant le sexe des personnes ainsi que le libellé des grades.

La réunion se termine à 22 h 00.

Pour la 14ème Brigade,

Le Secrétaire Le Président, f. f

Etienne HOCK Jean-Claude MATHIEU.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du
20-05-2022 en la salle de la Maison Rurale, dans le site de l'Espace Winson, à Fosses-la-Ville.

Présents : DUMONT Caroline, JORDENS Annick,
COLLARD Benoît, COLLARD Roger, COLSON Philippe, DE VliegHERE Sébastien,
DEPRAUTE Jean-Luc, DUMONT Pol, DUMONT Quentin, DUMONT Sébastien,
FALQUE Cédric, HABET Ghani, HOCK Etienne, LEBRUN Michel,
LINART Jean-Claude, MATHIEU Jean-Claude, NAGY Peter, NOËL Dominique,

PAINDAVEINE Pierre,

Représentés : GLINNE Séverine par DUMONT Quentin,
COLSON Michel par COLSON Philippe,
DESIERE Ludovic par LEBRUN Michel,
NICOLAY Emmanuel par HOCK Etienne.

Excusés : NOËL Aurélie,

CHAUSSEE David, COLLARD Patrick, COLLARD Remy, COLSON Xavier,
DUMONT Charles, DUMONT Eugène, HONNAY Marc, LEBRUN Jean-Marie,
LEBRUN Jérémy, PHILIPPE José.

Absents : BLONDIAUX Adeline, D'ALCAMO Pauline, DEMOULIN Cécile, DENIL Alexia,
DEPRAUTE Estelle, DUMONT Caroline, DUMONT Zita, LINDEKENS Coralie,
NOËL Julie, PIRET Emilie, RENARD Bénédicte, TREFOIS Clarisse,
BAMPS Andy, BASTIN Michel, BINAME David, BINET Feuillien, BIOT Christian,
BLONDIAUX Philippe, BOUCHAT Fabian, BRIOT Dominique, BRIOT Patrick,
BRUYR Benoît, CHARBON Philippe, COLLARD Valéry, D'ALCAMO François,
DE GROOTE Laurent, DE PAOLI Jean-Jacques, DEFOING Jonathan,
DEFOING Jordan, DEFOING Vivian, DENNE Patrick, DEPREZ Fabrice,
DEPREZ Robin, DESIERE Adrien, DESUENNE Florent, DESUENNE Thomas,
DUCHENE Daniel, DUCHENE Gil, DUMONT Antoine, DUMONT Benoit,
DUMONT Henri, DUMONT Jean-Pierre, DUMONT Mathieu, DUMONT Pierre,
DUMONT Remy, DUMONT Thibaut, FAUCHE Jean-Pierre, FRAITURE Jimmy,
GEERAERTS Eddy, GELEYNS Philippe, GENARD Dimitri, GEORLETTE Kevin,
GLINNE Jean-Luc, GOFFART Alain, GOFFART Gauthier, GUSTIN Vincent,
HENIN Guy, HENIN Michaël, HINANT Frédéric, HONNAY Jean, HONNAY Luc,
HONNAY Thomas, JANSSEN Kevin, JAUMOTTE Cédric, JAUMOTTE Claude,
JENDOT Pascal, JOYE Eric, KINARD Michaël, LAMBOT Frédéric, LEBRUN Cédric,
LECOCQ Guylian, LEFEBVRE Olivier, LESOIL Lambert, LINDEKENS Laurent,
LOPPE Dylan, LORAND Baptiste, LORAND Pierre-Emmanuel, LORAND Thibaut,
LUYT Philippe, MARCHAL Christophe, MARIQUE Michaël, MARLET Damien,
MARY Kevin, MEUTER Bernard, MEUTER Bruno, MICHEL David, MICHEL Thierry,
MIGEOT Dominique, MOREAU Frédéric, NINNIN Jason, NULENS Antonin,
NULENS Etienne, NULENS Marcel, NULENS Olivier, OTTE Sébastien,
PICCININ Karl, PIRE André, REY Clément, ROBEYNS David, ROLAIN Christophe,
ROMAIN Michel, SERVAIS Alain, TREFOIS Baptiste, TREFOIS Jean-Pierre,
WAUTHY Mike.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Minute de silence.
- 2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 mars 2022.
- 3) Election d'un deuxième vice-président de la Compagnie : il est lancé un appel à candidatures.

Les candidatures seront adressées au plus tard le 17-05-2022 au président
Michel LEBRUN à son domicile 242 Route de Tamines à 5070 FOSSES-LA-VILLE ou à
michel.blockz@skynet.be

Chaque candidat doit répondre aux conditions suivantes :

Faire partie de l'A.S.B.L. depuis au moins un septennat,
Etre en ordre de cotisations,
Etre assidu aux réunions,
Etre Fossois au sens de l'article 14 du Règlement d'Ordre Intérieur.

- 4) Présentation de nouveaux membres éventuels.
- 5) Cassage éventuel du verre.
- 6) Désignation des représentants de pelotons (2 par peloton).
- 7) Informations.

La séance est ouverte à 17 h 45 par Michel LEBRUN en sa qualité de président.

- 1) Minute de silence.

Michel LEBRUN demande une minute de silence à la mémoire de Salvator D'ALCAMO, de Jean ROMAIN
et de Victor MICHAUX (ancien membre de la 14ème Brigade).

2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 mars 2022.

Le procès-verbal a été envoyé à chaque membre soit par fichier joint au mail de convocation à la présente réunion soit en annexe à la convocation envoyée par voie postale.

Chacun est présumé l'avoir reçu, Michel LEBRUN annonce donc qu'il n'en sera pas donné lecture.

Etienne HOCK fait remarquer qu'il a fait une erreur dans la rédaction de son procès-verbal en mentionnant pour 2022 les commissaires aux comptes de 2020 au lieu de ceux de 2021.

Les commissaires aux comptes désignés pour 2022 sont bien Jean-Claude LINART et Dominique MIGEOT.

Jean-Claude MATHIEU fait remarquer qu'il y a une erreur dans le résultat du vote concernant le peloton de dames. Il y avait 44 votants et le résultat est : 43 voix pour et 1 voix contre.

Etienne HOCK a recompté les votes exprimés et signale que la remarque de Jean-Claude n'est pas justifiée puisque son affirmation correspond justement à la réalité exprimée dans le procès-verbal du 29 mars 2022.

A l'exception des remarques ci-dessus, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Election d'un deuxième vice-président de la Compagnie.

Une seule candidature a été reçue et retenue : celle de Sébastien DE VLIEGHERE.

Après un vote secret, Sébastien DE VLIEGHERE est élu par 21 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention.

4) Présentation de nouveaux membres éventuels.

Il n'y a pas de présentation de nouveaux membres.

5) Cassage éventuel du verre.

Il n'y a pas de cassage de verre.

6) Désignation des représentants de pelotons (2 par peloton).

Il n'y a toujours pas de représentants du 2ème peloton et personne ne se présente.

La question sera posée lors de la prochaine assemblée générale.

7) Informations.

Christophe MARCHAL a fait une demande "pour passer au grade de lieutenant-porte-drapeau".
Sa demande est acceptée par 16 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.

Michel LEBRUN a reçu des demandes de délégation pour une participation à d'autres manifestations :

26 ou 28-05-2022 : Marche annuelle de Bambois

11-06-2022 : La compagnie des Tromblons organise une séance de pêche à la truite.

06-08-2022 : Marche de Sart-Eustache pour leur 40ème anniversaire.

21-08-2022 : Marche annuelle de Haut-Vent.

01-10-2022 : Marche d'Aisemont pour le 50ème anniversaire de la reconnaissance royale de leur marche.

Michel LEBRUN rappelle notre souper le 15-10-2022 à la Salle de Sart-Saint-Laurent.

Michel LEBRUN rappelle qu'on est toujours sans nouvelle actuelle d'un éventuel tour de l'Entité.

La réunion se termine à 19 h 20.

Pour la 14ème Brigade,

Le Secrétaire, Le Président,

Etienne HOCK Michel LEBRUN

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 17-02-2023 en la salle de la Maison Rurale, dans le site de l'Esoace Winson, à Fosses-la-Ville

Présents : BLONDIAUX Adeline, DEMOULIN Cécile, JORDENS Annick, PIRET Emilie, BLONDIAUX Philippe, CHARBON Philippe, COLLARD Benoît, COLSON Michel, COLSON Philippe, DEPRAUTE Jean-Luc, DESIERE Ludovic, DE VliegHERE Sébastien, DUMONT Charles, DUMONT Pol, DUMONT Quentin, FALQUE Cédric, FAUCHE Jean-Pierre, HOCK Etienne, HONNAY Marc, LEBRUN Michel, LEFEBVRE Olivier, LINART Jean-Claude, LINDEKENS Laurent, LORAND Baptiste, LORAND Pierre-Emmanuel, MARCHAL Christophe, MATHIEU Jean-Claude, MIGEOT Dominique, NAGY Peter, NICOLAY Emmanuel, NOEL Dominique.

Représentés : COLLARD Valéry par COLLARD Benoît, COLSON Xavier par COLSON Michel, DUMONT Sébastien par DUMONT Pol, PAINDAVEINE Pierre par LINDEKENS Laurent.

Excusés : NOËL Aurélie, NOËL Julie, BRIOT Dominique, COLLARD Roger, DEPROOT Bryan, DUMONT Eugène, LEBRUN Jean-Marie, MOREAU Frédéric, PHILIPPE José.

Absents : D'ALCAMO Pauline, DENIL Alexia, DEPRAUTE Estelle, DUMONT Caroline, DUMONT Zita, LINDEKENS Coralie, RENARD Bénédicte, TREFOIS Clarisse, BAMPs Andy, BASTIN Michel, BINAME David, BINET Feuillien, BIOT Christian, BOUCHAT Fabian, BRIOT Patrick, BRUYR Benoît, CHAUSSEE David, COLLARD Remy, D'ALCAMO François, DE GROOTE Laurent, DE PAOLI Jean-Jacques, DEFOING Jonathan, DEFOING Jordan, DEFOING Vivian, DENNE Patrick, DEPREZ Fabrice, DEPREZ Robin, DESIERE Adrien, DESUENNE Florent, DESUENNE Thomas, DUCHENE Daniel, DUCHENE Gil, DUMONT Antoine, DUMONT Benoît, DUMONT Henri, DUMONT Jean-Pierre, DUMONT Mathieu, DUMONT Pierre, DUMONT Remy, DUMONT Thibaut, FRAITURE Jimmy, GEERAERTS Eddy, GELEYNS Philippe, GENARD Dimitri, GEORLETTE Kevin, GLINNE Jean-Luc, GOFFART Alain, GOFFART Gauthier, GUSTIN Vincent, HABET Ghani, HENIN Guy, HENIN Michaël, HINANT Frédéric, HONNAY Jean, HONNAY Luc, HONNAY Thomas, JANSSEN Kevin, JAUMOTTE Cédric, JAUMOTTE Claude, JENDOT Pascal, JOYE Eric, KINARD Michaël, LAMBOT Frédéric, LEBRUN Cédric, LEBRUN Jérémy, LECOCQ Guylian, LESOIL Lambert, LOPPE Dylan, LORAND Thibaut, LUYT Philippe, MARIQUE Michaël, MARLET Damien, MARY Kevin, MEUTER Bernard, MEUTER Bruno, MICHEL David, MICHEL Thierry, NINNIN Jason, NULENS Antonin, NULENS Etienne, NULENS Marcel, NULENS Olivier, OTTE Sébastien, PICCININ Karl, PIRE André, REY Clément, ROBEYNS David, ROLAIN Christophe, ROMAIN Michel, SERVAIS Alain, TREFOIS Baptiste, TREFOIS Jean-Pierre, WAUTHY Mike.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Minute de silence.
- 2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mai 2022.
- 3) Présentation des comptes 2022.
- 4) Rapport des commissaires aux comptes.
- 5) Décharge aux administrateurs.
- 6) Désignation de 2 commissaires aux comptes pour l'année 2023.
- 7) Vote sur la démission présentée par Jean-Luc DEPRAUTE comme trésorier-adjoint.
- 8) Présentation de nouveaux membres éventuels.
- 9) Cassage éventuel du verre.
- 10) Prévisions 2023.
- 11) Désignation des représentants de pelotons (2 par peloton).
- 12) Règlement d'ordre intérieur: correction suivant l'assemblée générale du 8 octobre 2021 (article 14)
- 13) Information sur la « féminisation » de la Compagnie.
- 14) Information sur le projet d'un nouveau peloton de dames intitulé « Marie Tête de Bois ».
- 15) Autres informations.

La séance est ouverte à 19 h 30 par Michel LEBRUN en sa qualité de président.

- 1) Minute de silence.

Michel LEBRUN demande une minute de silence à la mémoire de Patrick COLLARD, Salvator D'ALCAMO, Jacques DENYS, Fabrice DEPREZ, Jean ROMAIN, ainsi que pour la maman de Christophe MARCHAL.

Après la minute de silence, Michel LEBRUN présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 mai 2022.

Le procès-verbal a été envoyé à chaque membre soit par fichier joint au mail de convocation à la présente réunion soit en annexe à la convocation envoyée par voie postale. Chacun est présumé l'avoir reçu, Michel LEBRUN annonce donc qu'il n'en sera pas donné lecture. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Présentation des comptes 2022.

Philippe COLSON présente les comptes de 2022 et remercie les membres qui ont déjà payé leur cotisation pour 2022.

4) Rapport des commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes présentent leur rapport et posent le problème de la réalisation d'un avoir de la 14ème brigade.

5) Décharge aux administrateurs.

A l'unanimité des membres présents et/ou représentés, la décharge est donnée aux administrateurs pour leur gestion.

6) Désignation de 2 commissaires aux comptes pour l'année 2023.

Charles DUMONT et Pierre-Emmanuel LORENT sont désignés comme commissaires aux comptes pour un an.

7) Vote sur la démission présentée par Jean-Luc DEPRAUTE comme trésorier-adjoint.

A l'unanimité des membres présents et/ou représentés, la démission de Jean-Luc DEPRAUTE est admise.

8) Présentation de nouveaux membres éventuels.

Il n'y a pas de présentation de nouveaux membres. Etienne HOCK annonce qu'il a reçu la démission de Dominique BRIOT par son administrateur provisoire.

9) Cassage éventuel du verre.

Christophe MARCHAL casse le verre au grade de lieutenant-porte-drapeau.

10) Prévisions 2023.

Michel LEBRUN a reçu plusieurs demandes de délégations :
28-05-2023, Malonne, début Juillet 2023, Vitryval, 20-08-2023, Bambois,
20-08-2023, Floreffe,
16-09-2023, Fêtes de Wallonie,
14-10-2023, souper annuel à la salle de Sart-Saint-Laurent, Le musée de Gerpinnes demande des permanences.

11) Désignation des représentants de pelotons (2 par peloton).

Alain SERVAIS est élu comme représentant du 2ème peloton.

12) Règlement d'ordre intérieur: correction suivant l'assemblée générale du 8 octobre 2021 (article 14)

L'alinéa 1 est abrogé

13) Information sur la « féminisation » de la Compagnie.

Le bureau est occupé de préparer la modification des documents de la compagnie. Le projet sera présenté à la prochaine assemblée générale.

14) Information sur le projet d'un nouveau peloton de dames intitulé « Marie Tête de Bois ».

Un accord de principe a été donné lors de l'assemblée générale.

Un projet de modifications du règlement d'ordre intérieur sera présenté à l'assemblée générale ordinaire de 2024.

15) Autres informations.

L'Etat-Major de la Marche a communiqué les dates de la prochaine Saint-Feuillien en 2026 :

03-05-2026 : première préliminaire,

12-07-2026: deuxième préliminaire,

16-08-2026: troisième préliminaire,

19-09-2026: veillée d'armes,

20-09-2026 : bénédiction des armes et des marcheurs, 27-09-2026: LE GRAND JOUR,

04-10-2026: Remise des Médailles.

Michel COLSON pose la question : Ne pourrait-on pas relancer la pratique de la barrette sur la manche de l'uniforme pour 2, 3, ou 4 participations à la Saint-Feuillien ?

Jean-Claude MATHIEU pose la question : Le Petit Grogard est-il encore intéressant? La réponse est « oui » à l'unanimité.

Philippe COLSON fait la remarque qu'il serait peut-être utile d'ouvrir les colonnes à tout type de renseignements.

La réunion se termine à 21 h 30.

Pour la 14ème Brigade,

Le Secrétaire

, Le Président,

Etienne HOCK

Michel LEBRUN

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire et statutaire du 28-11-2023 en la salle de la Maison Rurale, dans le site de l'Espace Winson, à Fosses-la-Ville.

Présents : BLONDIAUX Adeline, DENIL Alexia, JORDENS Annick, BOUCHAT Fabian, COLLARD Louis, COLSON Philippe, DE VliegHERE Sébastien, DESIERE Ludovic, DUMONT Charles, DUMONT Pol, DUMONT Quentin, DUMONT Sébastien, FRAITURE Jimmy, HOCK Etienne, HONNAY Luc, LEBRUN Michel, LINART Jean-Claude, MARCHAL Christophe, MIGEOT Dominique, NICOLAY Emmanuel, NOËL Dominique.

Représentés : BLONDIAUX Philippe par BLONDIAUX Adeline,
COLLARD Benoît par COLLARD Louis,
DUMONT Caroline par DUMONT Quentin,
DUMONT Jean-Pierre par DUMONT Charles,

Excusés : NOËL Julie,
CHARBON Philippe, CHAUSSEE David, COLSON Michel, DEPREZ Loïc, DEPROOT Bryan,
LEFEBVRE Olivier, MATHIEU Jean-Claude, NAGY Peter, PHILIPPE José, ROBEYNS David,
ROSSIGNON Bryan.

Invitée : DUMONT-HENRY Corinne,

Absents : D'ALCAMO Pauline, DEMOULIN Cécile, DEPRAUTE Estelle, DUMONT Zita,
GLINNE Séverine, LINDEKENS Coralie, NOËL Aurélie, PIRET Emilie, RENARD Bénédicte,
TREFOIS Clarisse,
BAMPS Andy, BASTIN Michel, BINAME David, BINET Feuillien, BIOT Christian, BRIOT Patrick,
BRUYR Benoît, COLLARD Rémy, COLSON Xavier, COLLARD Valéry, D'ALCAMO François,
DE GROOTE Laurent, DE GROOTE Mattis, DE PAOLI Jean-Jacques, DEFOING Jonathan,
DEFOING Jordan, DEFOING Vivian, DEPRAUTE Jean-Luc, DEPREZ Robin, DESIERE Adrien,
DESUENNE Florent, DESUENNE Thomas, DUCHENE Daniel, DUCHENE Gil, DUMONT Antoine,
DUMONT Benoît, DUMONT Eugène, DUMONT Henri, DUMONT Mathieu, DUMONT Pierre,
DUMONT Rémy, DUMONT Thibaut, FALQUE Cédric, GEERAERTS Eddy, GELEYNS Philippe,
GENARD Dimitri, GEORLETTE Kevin, GOFFART Alain, GOFFART Gauthier, GUSTIN Vincent,
HABET Ghani, HENIN Guy, HENIN Michaël, HINANT Frédéric, HONNAY Jean, HONNAY Marc,
HONNAY Thomas, JANSSEN Kevin, JAUMOTTE Cédric, JAUMOTTE Claude, JENDOT Pascal,

JOYE Eric, KINARD Michaël, LAMBOT Frédéric, LEBRUN Cédric, LEBRUN Jérémy, LECOCQ Guylian, LESOIL Lambert, LINDEKENS Laurent, LOPPE Dylan, LORAND Baptiste, LORAND Pierre-Emmanuel, LORAND Thibaut, LUYT Philippe, MARIQUE Michaël, MARLET Damien, MARY Kevin, MEUTER Bernard, MEUTER Bruno, MICHEL David, MOREAU Frédéric, NINNIN Jason, NULENS Antonin, NULENS Etienne, NULENS Marcel, NULENS Olivier, OTTE Sébastien, PAINDAVEINE Pierre, PICCININ Karl, PIRE André, REY Clément, ROLAIN Christophe, ROMAIN Michel, SERVAIS Alain, TREFOIS Baptiste, TREFOIS Jean-Pierre, WAUTHY Mike.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Minute de silence.
- 2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 février 2023.
- 3) Présentation du projet des statuts et vote à main levée.
- 4) Présentation du projet de Règlement d'Ordre Intérieur et vote à main levée.
- 5) Démissions présentées.
- 6) Présentation de nouveaux membres éventuels.
- 7) Cassage éventuel du verre.
- 8) Désignation des représentants de pelotons (2 par peloton).
- 9) Présentation du costume d'un nouveau peloton de dames intitulé « Marie Tête de Bois ».
- 10) Autres informations.

La séance est ouverte à 19 h 15 par Michel LEBRUN en sa qualité de président.

- 1) Minute de silence.

Michel LEBRUN demande une minute de silence à la mémoire de Joël PIRET, père de notre cantinière Emilie PIRET, de Jean-Marie LEBRUN et de Roger COLLARD.

- 2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 février 2023.

Le procès-verbal a été envoyé à chaque membre soit par fichier joint au mail de convocation à la présente réunion soit en annexe à la convocation envoyée par voie postale.

Chacun est présumé l'avoir reçu. Michel LEBRUN annonce donc qu'il n'en sera pas donné lecture.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 3) Présentation du projet des statuts et vote à main levée.

Dominique NOËL présente les nouveaux statuts, en annonce les changements (surtout les nouvelles appellations des fonctions).

Les nouveaux statuts sont votés à l'unanimité des membres présents et représentés et seront annexés au présent procès-verbal.

- 4) Présentation du projet de Règlement d'Ordre Intérieur et vote à main levée.

Dominique NOËL présente le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur, en annonce les changements, notamment le fait que les postes et les fonctions peuvent être accessibles tant aux hommes qu'aux femmes.

Sur ce point, le vote a lieu à main levée pour les différents postes et les différentes fonctions : président et les 2 vice-présidents, adjudant-major et adjudant-major adjoint, secrétaire et secrétaire-adjoint, trésorier et trésorier-adjoint, officier porte-drapeau, officiers porte-drapeau-adjoints, porte-chapeaux, cantinières, tireurs-ravitailleurs, vivandières, Napoléon, tambour-major, batterie, officiers de peloton, sous-officiers, marcheurs en armes, marcheurs sans armes, marcheurs de moins de 18 ans.

Le rôle de Napoléon : est voté à l'unanimité accessible aux hommes uniquement moins une voix qui le veut accessible à tous.

Le rôle de tambour-major : est voté à l'unanimité accessible à tous moins une voix qui le veut accessible à un homme uniquement.

Les membres de la batterie : est voté à l'unanimité accessible à tous moins trois voix qui les veulent accessibles à un homme uniquement.

Le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 5) Démissions présentées.

Michel, notre président, annonce la démission de Patrick DENNE comme membre de la Compagnie. Etienne confirme avoir reçu un SMS (duquel il a gardé le texte dans les documents du secrétariat) en date du 28-02-2023.

Sa démission entraîne automatiquement la démission de toutes les fonctions qu'il occupait au sein de la Compagnie.

Sa démission est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6) Présentation de nouveaux membres éventuels.

Etienne annonce la candidature de Bryan DEPROOT comme soldat au sein du 3ème peloton (peloton de Saint-Roch), ainsi que celle de Vincent VITTOR, comme porte-drapeau.

Les deux candidatures sont acceptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

7) Cassage éventuel du verre.

Il n'y a pas de cassage du verre.

8) Désignation des représentants de pelotons (2 par peloton).

Il n'y a toujours pas de deuxième représentant pour le 2ème peloton et personne ne se présente. La question sera repoussée lors de la prochaine assemblée générale.

9) Présentation du costume d'un nouveau peloton de dames intitulé « Marie Tête de Bois ».

Corinne DUMONT-HENRY présente le costume des membres du peloton de dames. Elle quitte un moment la salle de réunion pour prendre le temps nécessaire pour enfiler le vêtement.

Michel, notre président, déclare que l'exclusivité du costume doit être assurée et exige des membres de la Compagnie la discrétion la plus totale.

Le costume est accepté à l'unanimité par applaudissements.

10) Informations.

1. Philippe COLSON nous annonce qu'il a eu un contact avec les organisateurs de la Marche de Roly des 31-08-2024 et 01-09-2024.

Il s'agit d'une Marche dans le respect des traditions de l'Entre-Sambre-et-Meuse (procession militaire) en tenue de marche et non de reconstitution. Il s'agit d'une procession avec la statue de Notre-Dame de Roly et son escorte militaire le matin. L'après-midi, une marche militaire dans le village.

Ils souhaitent la participation d'un peloton de sapeurs, un peloton de vivandières, un porte-drapeau et sa garde, des officiers et un peloton de grenadiers, en obtenant si possible le maximum de participants.

M. Fromont, commandant de la marche, demande si nous accepterions le drapeau de la Marche de Roly à côté de celui de la 14me Brigade.

Tout cela est, bien sûr, à discuter avec les deux états-majors, selon le souhait de notre président.

2. Michel, notre président, donne des commentaires sur notre souper qui a eu lieu le 14-10-2023 :

97 personnes étaient présentes, ce qui est mieux que l'année précédente,

Il exprime sa déception devant le manque de présence de sociétaires.

Il annonce que le prochain souper aura lieu le 12-10-2024 mais qu'il y a actuellement une difficulté concernant la location de la salle.

3. Michel, notre président, donne des informations sur les possibilités d'avoir un local, ce qui n'est pas simple tant pour la Compagnie que pour les journées de la Saint-Feuillen 2026.

4. Il n'y a pas de nouvelles informations concernant l'approvisionnement et les prix pour la goutte, la poudre et les capsules.

5. Michel adresse ses remerciements à Jean-Claude MATHIEU pour la rédaction du dernier numéro du « Petit Grogard ».

La réunion se termine à 21 h 30.

Pour la 14ème Brigade,

Le Secrétaire, Le Président,

Etienne HOCK Michel LEBRUN

14e BRIGADE DES GRENADIERS A.S.B.L.

=====

Statuts coordonnés 2023

L'Assemblée Générale de l'Association sans but lucratif dénommée " 14e BRIGADE DES GRENADIERS DE FOSSES-LA-VILLE A.S.B.L." valablement réunie pour modifier les statuts a intégralement abrogé les anciens statuts et les a remplacés par les articles suivants :

Article 1 : Dénomination.

L'association prend la dénomination : 14e BRIGADE DES GRENADIERS DE FOSSES-LA- VILLE A.S.B.L.

Le siège de l'association est fixé à une adresse en région wallonne.

L'adresse mail de l'association est : 14emebrigade@gmail.com

Article 2 : But et Objet Social.

L'association a pour but principal la coordination et l'organisation de Marches folkloriques, militaires et l'accompagnement de processions religieuses.

L'association est constituée en une Compagnie de « Marcheurs » du Premier Empire.

L'association a pour objet social de perpétuer les traditions folkloriques et militaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse en participant aux marches septennales de la Saint-Feuillen et à toutes les solennités en l'honneur du patron de la ville de Fosses-La-Ville ainsi qu'aux manifestations auxquelles l'association est conviée.

L'association est apolitique et s'interdit tout débat sans rapport avec son objet.

Article 3 : Durée de l'association.

La durée de l'association est illimitée.

Article 4 : Composition de l'association.

L'association est composée de membres portant le grade d'officier, sous-officier, soldat et de membres sans arme.

Les premiers membres effectifs sont les constituants soussignés.

La liste des membres effectifs sera tenue à jour lors de chaque Assemblée Générale ordinaire.

Article 5 : Nombre de membres.

Le nombre de membres est illimité mais ne peut être inférieur à vingt.

Article 6 : Gestion des membres.

La qualité de membre effectif peut être accordée à toute personne satisfaisant aux conditions d'admissibilité.

Pour ce qui concerne l'admission, la démission et la gestion de tout membre, il y a lieu de se reporter au Règlement d'Ordre Intérieur.

Pour ce qui concerne l'ordre des pelotons, les tenues, les restrictions d'âge ou de sexe, il y a lieu de se reporter au Règlement d'Ordre Intérieur.

Tout membre susceptible d'être sanctionné pour un comportement inapproprié a le droit de demander à être entendu pour présenter ses éléments de défense à l'organe compétent.

Celui-ci aura la charge de trancher et de prononcer le cas échéant la sanction éventuelle, laquelle doit être dûment motivée.

L'Assemblée Générale peut désigner des membres d'honneur en raison de leur aide financière ou morale.

Article 7 : Administration générale de l'association.

L'association est divisée en pelotons suivant une organisation calquée sur le modèle napoléonien.

L'association est administrée par une Assemblée Générale et par un Organe d'Administration desquels les droits et les devoirs sont précisés dans les statuts et/ou dans un Règlement d'Ordre Intérieur.

L'Organe d'Administration est composé du président, des 2 vice-présidents, de l'adjudant-major, de l'adjudant-major adjoint, du secrétaire, du secrétaire adjoint, du trésorier et du trésorier adjoint qui sont élus lors de l'Assemblée Générale selon les directives du Règlement d'Ordre Intérieur.

L'Organe d'Administration est chargé de la gestion administrative.

L'Organe d'Administration élargi est composé de l'Organe d'Administration, de tous les officiers ainsi que de deux représentants de chaque peloton.

L'administration générale de l'association est déterminée suivant les dispositions du Règlement d'Ordre Intérieur.

Président :LEBRUN Michel, né à Namur le 23-08-1968 (N.N. 68.08.23.013-05)

Domicilié Route de Tamines, 242, 5070 Aisemont (Fosses-la-Ville)

1er Vice-président : MATHIEU Jean-Claude, né à Fosses le 16-04-1944 (N.N. 44.04.16.015-69)

Domicilié Rue du Calvaire, 52, 5150 Franière (Floreffe)

2ème Vice-président : DE VLEGHERE Sébastien, né à Sambreville le 11-04-1978

(N.N. 78.04.11.327-39) Domicilié Rue de Fenal, 18, 5641 Furnaux (Mettet)

Trésorier :COLSON Philippe, né à Charleroi le 30-10-1954 (N.N. 54.10.30.023-87) Domicilié Avenue Reine Fabiola, 5, 5140 Ligny (Sombreffe)

Trésorier-adj. :Néant

Secrétaire :HOCK Etienne, né à Nivelles le 23-03-1955 (N.N. 55.03.23.183-12) Domicilié Chaussée de Charleroi 63, 1400 Nivelles

Secrétaire-adj. :MARCHAL Christophe, né à Namur le 17-11-1981 (N.N. 81.11.17.213-85) Domicilié Rue Saint-Roch 69, 5070 Fosses-la-Ville

Adjudant-major : DEPRAUTE Jean-Luc, né à Namur le 24-10-1967 (N.N. 671024 013-65) Domicilié Rue du Grand Etang 69, 5070 Fosses-la-Ville

Adjudant-major-adj. : NOEL, Dominique, né à Namur, le 24-06-1963 (N.N. 630624 013-50) Domicilié : Rue de Fernemont, 242, 5020 Champion.

Article 8 : Cotisations.

La cotisation dont le montant, fixé annuellement par l'Assemblée Générale, ne pourra pas dépasser la somme de 1000,00 euros (mille euros zéro cent) par an.

Tout membre s'engage à payer sa cotisation chaque année (et pas uniquement l'année de la septennale) au plus tard le 31 mars de l'année au cours de laquelle le montant est fixé.

Les modalités de paiement des cotisations et les sanctions en cas de non-paiement sont régies par le Règlement d'Ordre Intérieur.

Article 9 : Gestion journalière de l'association.

La gestion journalière et les pouvoirs spéciaux sont confiés à l'Organe d'Administration avec usage de la signature sociale.

En cas d'indisponibilité du président, son titre et ses fonctions seront repris par les vice- présidents.

Si l'indisponibilité est temporaire et déclarée comme telle au départ, le titulaire rentrera dans toutes ses prérogatives dès son retour.

Si l'indisponibilité est définitive, le remplacement automatique fonctionnera jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivante au cours de laquelle un nouvel administrateur sera élu pour remplacer le membre défaillant, et ce, pour la durée restant à courir du mandat.

Les administrateurs ainsi que les personnes déléguées à la gestion journalière ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

Article 10 : Dispositions concernant les Assemblées Générales.

L'Assemblée Générale ordinaire sera tenue au moins une fois chaque année avant la fin du premier

trimestre.

Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt social l'exige. Elle doit être réunie extraordinairement lorsque quinze membres au moins en font la demande.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages émis, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité de vote.

Les convocations aux assemblées générales seront adressées à tous les membres par courriel ou par lettre circulaire, en mentionnant le lieu, le jour et l'heure de la réunion, au moins 15 jours à l'avance pour l'Assemblée Générale ordinaire et au moins 2 jours à l'avance pour les Assemblées Générales extraordinaires par suite d'événements imprévus. Elles devront, dans ce cas, mentionner expressément l'urgence.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour.

Article 11 : Pouvoir et rôle du trésorier.

Le trésorier assure la gestion journalière des comptes et remet, lors de l'Assemblée Générale ordinaire, un bilan détaillé de l'exercice écoulé ainsi qu'un projet de budget pour l'exercice à venir.

Article 12 : Droits des membres à l'Assemblée Générale.

Chaque membre en règle de cotisation a le droit d'assister à l'Assemblée Générale. Il peut se faire représenter par un mandataire de son choix, membre lui-même.

Les postes de président, de vice-présidents, d'adjutant-major, de secrétaire et de trésorier ne peuvent pas être cumulés.

Article 13 : Dispositions en cas de dissolution.

En cas de proposition de dissolution de l'association par un minimum de 25% (vingt-cinq pour cent) des membres, pour quelque cause que ce soit, le président est tenu de convoquer l'Assemblée Générale dans les quarante jours.

La dissolution ne sera valable que si le quorum des 2/3 de présence des membres est atteint et si le vote est acquis à une majorité des 2/3. Si le quorum des 2/3 de présence n'est pas atteint, il y aura alors convocation dans les quatre jours d'une nouvelle Assemblée Générale à laquelle le quorum de présence devra être de la moitié des membres et le vote sera acquis à une majorité des 2/3. Pour l'actif existant, l'Assemblée Générale décide, à la majorité simple, de son affectation qui devra toujours être en rapport avec le but de l'association dissoute.

Article 14 : Dispositions diverses.

Pour toutes les questions non reprises par les statuts, les dispositions de la loi du 27 juin 1921 organique des A.S.B.L. revue par la loi sur les A.S.B.L. du 2 mai 2002 et du 28 février 2019 sont applicables. Un Règlement d'Ordre Intérieur obligatoire est établi précisant le mode d'application interne des présents statuts.

Fait à Fosses-La-Ville, le 03 février 2016 et revu à l'assemblée générale extraordinaire du 28-11-2023.